

SIGNES POSITIFS POUR LA

FNCC. La Fédération des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) se félicite de la reprise des concertations sur les financements du secteur musical, initiées à la suite du projet de Centre national de la musique, en y associant les collectivités. Philippe Laurent, président de la FNCC, approuve aussi *«l'accueil favorable [de l'État, NDLR] à l'idée de la mise en place de conférences territoriales du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) sans en confier la présidence à telle ou telle type de collectivité et donc en respectant les spécificités et l'autonomie de tous les territoires»*. Autre point positif pour la FNCC, la reprise des articles 101 et 102 de la loi de décentralisation de 2004 sur les conservatoires. Aurélie Filippetti devait recevoir le CCTDC le 19 décembre.